



## **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 10 avril 2021**

Le Conseil Municipal de la commune de MAZAN, s'est réuni en séance publique à La Boiserie, sous la présidence de Louis BONNET, son maire. Vingt-neuf conseillers municipaux ont été légalement convoqués. Vingt-neuf étaient présents ou représentés.

Ils ont apporté différentes modifications à l'organisation et au fonctionnement du marché forain hebdomadaire dont ils ont fixé le déroulement le mercredi, l'emplacement avenue de l'Europe et place du 8 mai ainsi que le montant des droits de place. Ils ont exonéré les exposants de leur versement pour l'année 2021.

Dans le cadre de l'appel à projet du conseil départemental de Vaucluse, ils ont validé l'installation d'arceaux de stationnement vélo dans le parc « Colonel BELTRAME ».

Ils ont constaté la désaffectation d'une emprise dépendant du domaine public de la commune et autorisé le maire à engager la procédure de déclassement nécessaire à sa cession.

Pour l'exercice 2020, le conseil municipal a arrêté le compte de gestion du comptable public ainsi que le compte administratif, et affecté le résultat.

Il a fixé les taux des impôts communaux et adopté le budget communal pour 2021.

Il a attribué des subventions à des associations et autorisé le maire à signer des conventions avec les associations bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000 €.

Il a décidé de rallier la commune à la procédure de renégociation du contrat groupe « assurance statutaire » engagée par le centre de gestion de Vaucluse et autorisé le maire, si les conditions obtenues au terme de la consultation sont favorables à la commune, à résilier le contrat en cours pour y adhérer.

Il a approuvé les modifications apportées au tableau des effectifs.

Le maire a ensuite rendu compte des décisions municipales qu'il a été amené à prendre depuis la dernière séance du conseil municipal.